

ENTREVUE A LA CAGB CONCERNANT LA GESTION DES DECHETS

Le vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, monsieur Taillard et le directeur du service gestion des déchets, monsieur Fleury ont reçu le 31 janvier 2011 l'association Vivre aux Chaprais afin de répondre aux questions posées par courrier relatives au passage du paiement de l'enlèvement des ordures ménagères à la pesée.

Les habitants du Grand Besançon devraient en effet, dès 2012, voir la redevance perçue dans ce domaine transformée en une redevance incitative avec pesée des bacs gris lors de la collecte des déchets. Il s'agit tout à la fois d'atteindre les objectifs fixés dans le constat de Grenelle, et d'éviter la reconstruction d'un four d'incinération des déchets devenu obsolète.

Cette redevance incitative s'inscrit dans un budget annexe dans lequel dépenses et recettes doivent être impérativement équilibrées. S'il y a déficit sur un budget, il doit être pris en charge par le budget de l'année suivante. La redevance incitative vise donc à faire baisser la quantité de déchets à incinérer de 25 à 30 %

L'effort attendu est de passer pour l'habitat collectif de 200 kg de déchets en moyenne par habitant à 176 kg ; en secteur pavillonnaire, là où le compostage individuel est possible, il est demandé un effort plus important et diminuer de 161 kg en moyenne les déchets à 104 kg.

Pour l'habitat collectif, il semble que le recyclage systématique du verre permettrait d'arriver à ce résultat. Les bacs à collecte de verre vont donc être multipliés.

Pour ceux qui atteignent ces objectifs, la facture restera stable ; pour les ménages les plus vertueux, la facture devrait diminuer alors qu'elle augmentera pour les moins vertueux.

Tous les bacs sont équipés de puce qui indiquera à qui ils appartiennent et permettra d'effectuer la pesée. Il est confirmé que les bacs jaunes ne seront pas soumis à la pesée.

Si, dans un premier temps les bacs ne disposeront pas de système de fermeture, il sera ensuite possible de les équiper moyennant quelques dizaines d'euros. La CAGB nous demande de lui signaler toutes les difficultés rencontrées, y compris en ce qui concerne les demandes de permis de construire pour de petits édifices permettant de stocker les poubelles.

Association Vivre aux Chaprais Février 2011